

CONSEIL GENERAL

Séance du 12 décembre 2019

Message no 2

LECTURE DES RESULTATS ET ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA MISE A JOUR DE LA PLANIFICATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE ROMONT

Dans sa démarche, le Conseil communal s'est limité, au niveau des investissements, à la reprise unique des investissements figurant au budget 2020, pour un total de CHF 12'851'000.00.

Volontairement, le montant de l'investissement et le montant de la charge financière estimés à CHF 1'240'000.00 (4 % de CHF 31'000'000.00) pour la construction d'une nouvelle école telle que prévue dans le cadre du budget 2019, n'ont pas été pris en considération dans cette planification.

La progression de notre participation à la charge financière et aux frais d'exploitation des nouveaux investissements réalisés au Cycle d'orientation de la Glâne (CHF 567'700.00) et à l'augmentation des autres charges du District (CHF 140'700.00) représentent un total de charges nouvelles de CHF 708'400.00.

Les recettes fiscales ont été estimées selon les recommandations de l'Etat ainsi que sur la base de l'estimation de la progression des habitants et prennent en considération les impôts conjoncturels (gains et mutations immobilières) sur la base de la moyenne des résultats effectifs des 5 dernières années. La mise en application de la réforme fiscale des entreprises (RFFA) engendre, pour notre Commune, une diminution des recettes fiscales des personnes morales de CHF 1'200'000.00, atténuée, pour 2020 et 2021, par le versement cantonal d'une compensation de rigueur de CHF 620'000.00 et d'une compensation de base dégressive sur 7 années de CHF 299'267.00 pour 2020.

Compte tenu des éléments ci-dessus, notre marge nette d'autofinancement (MNA) projetée à l'horizon 2023 est négative de CHF 2'914'927.00 (Investissements CHF 12'851'000.00), soit une dégradation de CHF 900'000.00 par rapport à l'horizon 2022 de la planification 2018 (Investissements CHF 54'000'000.00, dont CHF 31'000'000.00 pour la construction d'une nouvelle école).

C'était sans compter sur les récents chiffres annoncés (charges financières et frais d'exploitation des nouveaux investissements) des associations de communes de la Glâne et des conséquences fiscales réelles des personnes morales, dont l'entrée en vigueur était incertaine.

En conclusion, la planification financière (tableau de bord) n'est pas un budget, mais bel et bien un outil de gestion devant servir de support à notre stratégie financière (**TREND** ).

A terme, si cette situation négative devait se confirmer, nous serons amenés à :

- a) Puiser dans notre fortune (limite autorisée : 5 % des recettes).**
- b) Augmenter le taux de l'impôt (couverture du déficit de fonctionnement).**
- c) Augmenter le taux de l'impôt (financement de la construction d'une nouvelle école).**

Pour information

1 point d'impôt (personnes physiques & personnes morales) équivaut à une recette supplémentaire de CHF 115'700.00 selon les chiffres du budget 2020.

Romont, le 04.11.2019

Le Conseil Communal